

APPEL URGENT MARS 2018

PEINE DE MORT



BAHREÏN

RISQUE D'EXECUTIONS

En plus de la pratique généralisée de la torture et des mauvais traitements des détenus, de la répression systématique des opposants politiques, le Roi du Bahreïn a approuvé une réforme constitutionnelle liberticide

INTERVENIR AVANT
LE 8 AVRIL 2018

PROCÈS EN COURS

Le 27 décembre 2017, la Haute Cour militaire avait condamné 13 hommes pour avoir formé un groupe terroriste et tenté d'assassiner un haut responsable des Forces de défense bahreïniennes. Tous ont été déchus de leur nationalité. Cinq ont fui à l'étranger et les huit autres ont été condamnés à l'issue d'un procès où des aveux obtenus sous la torture ont étayé l'accusation. Quatre ont écopé de sept ans d'emprisonnement. Les quatre autres- Sayed Alawi, Sayed Fadhel Abbas, Mubarak Adel Muhanna et Mohamed Abdulhassan Al Mutaghawi- ont été condamnés à mort. Dans les prochains jours, la Haute Cour d'appel militaire bahreïnie rejugera ces huit hommes. Les peines de mort peuvent être confirmées.

Selon le Centre bahreïni pour les droits de l'homme, les accusés ont été torturés. Certains auraient fait l'objet de détention au secret: Mubarak Adel Muhanna et Abdulhassan Al Mutaghawi pendant plusieurs mois, Sayed Alawi et Sayed Fadhel Abbas pendant près d'un an. Durant ce temps leurs familles remuaient ciel et terre pour les retrouver. Aucun des accusés n'aura pu rencontrer d'avocat avant le procès. Certains ont même dû attendre la troisième audience avant d'en consulter un. Les familles ont été menacées de représailles si elles divulguaient les allégations de torture des détenus. C'est la première condamnation prononcée par un tribunal militaire à l'encontre de civils depuis la réforme constitutionnelle du 3 avril 2017. La recrudescence des condamnations à mort et des procès militaires montre la dérive autoritaire du gouvernement qui réprime aveuglément l'opposition, en toute impunité.

REPRISE DES EXECUTIONS Après sept ans de moratoire, les exécutions ont repris il y a un an. 22 Bahreïnais sont actuellement condamnés à mort. Le 15

janvier 2017, Ali Al-Singace (mineur au moment du délit), Abbas Al-Samea et Sami Mushaima ont été fusillés à l'issue de procès inéquitables. Ces exécutions ont été qualifiées d'extrajudiciaires par la Rapporteuse spéciale des Nations unies dans ce domaine. L'exécution capitale de ces trois Chiïtes, auxquels le Roi a refusé sa grâce, a marqué la fin du moratoire *de facto*.

Le 29 janvier 2018, la condamnation à mort de Maher Abbas Ahmad- prononcée par la Cour d'appel civile le 11 mai 2017 et fondée sur des aveux signés sous la torture- a été confirmée par la Cour de cassation. Si le roi ratifie sa condamnation, Maher Abbas Ahmad est susceptible d'être exécuté à tout moment.

NORMALISATION DU RECOURS A LA JUSTICE MILITAIRE. REcul DEMOCRATIQUE

Depuis le soulèvement populaire de 2011, plusieurs militants des droits de l'homme et opposants politiques ont été condamnés par la Cour de sûreté nationale. Cette juridiction d'exception est née avec l'état d'urgence décrété par le souverain le 15 mars 2011. Trois mois plus tard, sous la pression internationale, le roi permettait la création d'une Commission d'enquête indépendante (BICI), chargée d'enquêter sur la violente répression du printemps 2011. Dans son rapport de novembre 2011, la BICI a dénoncé l'iniquité des procès tenus devant la Cour de sûreté et exigé que les affaires soient rejugées au civil. Or, le 3 avril 2017, le Roi amende la Constitution et donne aux tribunaux militaires la compétence de juger des civils. Les 13 condamnés évoqués dans cet appel sont les premières victimes de cette réforme.

On peut parler de recul de la situation des droits de l'homme au Bahreïn. Des dizaines de militants sont muselés, harcelés, torturés. Ainsi Nabeel Rajab se trouve sous le coup d'une nouvelle condamnation pour ses révélations publiques concernant la guerre menée par l'Arabie Saoudite au Yémen et sur la torture pratiquée dans la prison Jaw. Les griefs contre lui s'accumulent.

Accusés du meurtre d'un policier début 2014, Mohamed Ramadan et Hussein Moosa, risquent aussi d'être passés par les armes.

(Amnesty, ACAT France)

Royaume du Bahreïn
Hamed ben Issa Al Khalifa
Population : 750.000
Superficie : 765,3 km²
Capitale : Manama
Religion : 81% Musulmans
(65% chiïtes/ 35% Sunnites)
➤ Torture : Oui
➤ Peine capitale : Oui par peloton d'exécution

Le Bahreïn a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention contre la torture, mais ne se considère pas lié au § 1 son article 30.

Merci d'adresser une copie du modèle de lettre ci-joint aux autorités dont l'adresse se trouve sur la lettre. Affranchir à 0,79€ pour la Belgique et à 1,45€ pour l'international.

Action des Chrétiens pour
l'Abolition de la Torture, Rue
Brogniez 44,
1070 Bruxelles
Tel : 0460 95 97 16
acatbelgique@gmail.com/www.acat-belgique-francophone.be